

Extrait du registre du procès-verbal d'une séance ordinaire du conseil de la MRC Les Moulins tenue le 8 juin 2021

RÉSOLUTION NO. : 13 423-06-21  
PROPOSÉ PAR : MADAME BRIGITTE VILLENEUVE  
APPUYÉE PAR : MONSIEUR YAN MAISONNEUVE

Dépôt, présentation et adoption du projet de règlement en vue de l'adoption du Règlement numéro 97-33R-17 modifiant le règlement n° 97-33R relatif au schéma d'aménagement révisé de la MRC Les Moulins afin d'autoriser l'activité « Activités agricoles » dans l'aire d'affectation Usages contraignants située au sud du lieu d'enfouissement technique d'Enviro Connexions et le document indiquant la nature des modifications que la ville de Terrebonne devra apporter à ses plans et règlements d'urbanisme à la suite de l'entrée en vigueur du règlement numéro 97-33R-17

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC Les Moulins peut modifier le schéma d'aménagement en suivant les dispositions prévues aux articles 48 à 53.12 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* ;

CONSIDÉRANT QU'une copie du projet de règlement a été remise à chaque membre du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance et que le projet de règlement a été présenté aux membres du conseil ;

Il est proposé par madame Brigitte Villeneuve, appuyée par monsieur Yan Maisonneuve et résolu unanimement:

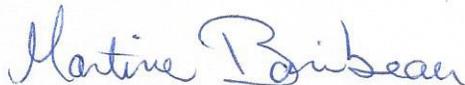
QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE soient et sont adoptés les documents suivants : le projet de Règlement numéro 97-33R-17 modifiant le règlement numéro 97-33R relatif au schéma d'aménagement révisé de la MRC Les Moulins afin d'autoriser l'activité «Activités agricoles» dans l'aire d'affectation Usages contraignants située au sud du lieu d'enfouissement technique d'Enviro Connexions et le document indiquant la nature des modifications que la ville de Terrebonne devra apporter à ses plans et règlements d'urbanisme à la suite de l'entrée en vigueur du règlement numéro 97-33R-17.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins demande au ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, un avis sur le projet de règlement numéro 97-33R-17, conformément aux dispositions de l'article 50 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

ADOPTÉE

Copie authentique ce 9 juin 2021



Martine Baribeau, avocate  
Directrice générale adjointe, secrétaire-trésorière adjointe  
et directrice du service du greffe

Sujet à ratification lors de la prochaine séance du conseil